

DECISION N° 193-2024

Portant validation du devis de la société WELLKO pour l'amélioration acoustique des réfectoires de l'école primaire Paul Bert

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20240912-DAJ-DEC-24-309-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2024

Publication : 20/09/2024

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la Commande Publique ;
Vu la délibération n°12-2020 du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu le devis de la société WELLKO pour l'amélioration acoustique des réfectoires de l'école primaire Paul Bert ;

Considérant la mise en concurrence préalablement effectuée ;
Considérant que le devis de la société WELLKO est économiquement la plus avantageuse ;
Considérant la nécessité de signer ce devis ;

DECIDE :

De valider le devis de la société WELLKO pour l'amélioration acoustique des réfectoires de l'école primaire Paul Bert d'un montant de 11 628.60 € HT.

signé électroniquement le 09/09/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

